

<https://fenvac.com/hommage-aux-victimes-de-l>



Hommage aux victimes de l'avalanche à Valmeinier

- Revue de presse -

Publication date: jeudi 12 mars 2009

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Un hommage aux victimes de l'avalanche qui a fait quatre morts, trois lycéens et leur accompagnateur, hier près de Valmeinier a été rendu dans l'église du village. L'enquête s'oriente vers une sortie imprudente alors que le risque d'avalanche était élevé. L'un des blessés est désormais hors de danger.

Un hommage emprunt d'émotion a été rendu aux quatre victimes dans la petite église de Valmeinier. Il a eu lieu en présence du ministre de l'agriculture Michel Barnier, d'enseignants du lycée agricole de la Motte Servolex et des 3 rescapés de cette coulée de neige. Les cercueils des 3 lycéens et du guide tués hier avaient été déposés dans l'église.

Le pronostic vital d'un des lycéens blessés dans l'avalanche, qui a coûté la vie à trois de ses camarades ainsi qu'à un guide mercredi à Valmeinier (Savoie), "n'était plus engagé". Ce lycéen âgé de 16 ans avait été grièvement blessé.

Le parquet d'Albertville a ouvert une enquête de flagrance pour "homicides et blessures involontaires" et co-saisi la section de recherches de la gendarmerie de Savoie et le peloton de gendarmerie de haute-montagne (PGHM) de Modane (Savoie).

Les principales interrogations tournent autour de l'opportunité de la sortie et du moment choisi, dans un "secteur considéré comme très dangereux et où le risque d'avalanche était de 4 sur 5", a-t-on souligné.

La justice a mandaté un expert-nivologue qui s'est rendu sur les lieux de l'avalanche jeudi matin, et dont le rapport n'est pas attendu dans l'immédiat.

L'action publique s'éteint à l'encontre du principal responsable de la sortie, à savoir le guide, décédé dans l'accident, mais l'enquête permettra de déterminer d'éventuelles responsabilités indirectes, tournant autour de l'organisation de cette sortie exercée dans un cadre scolaire.

"Pour établir d'éventuelles responsabilités indirectes, il faut démontrer une faute caractérisée, ce qui n'est pas évident", a-t-on indiqué de source judiciaire.

L'enquête est également nécessaire pour permettre aux victimes de demander des indemnisations civiles, l'Etat se substituant, conformément à la loi, à la responsabilité de l'enseignant, à savoir le guide, décrit comme un "grand professionnel de la montagne".

Scolarisés en classe ski-études au lycée agricole de La Motte-Servolex (Savoie), les lycéens ont effectué cette sortie fatale dans le cadre d'un stage prévu par leur formation au monitorat de ski alpin.

France Info

12 mars 2009